



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 2021/001-AON/COM/ACI

CAMPAGNE ET ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR DIFFERENTS SUPPORTS- LOT 2

Date de diffusion de l'appel d'offres : **Jeudi 29 juillet 2021**

Date limite de réponse : **Mercredi 18 Aout 2021 à 17h00**

Date de dépouillement : **Jeudi 19 Aout 2021 à 10h00**

ENTETE DE SOCIETE

.....
.....

OBJET : CAMPAGNE ET ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR DIFFERENTS SUPPORTS

SOUSSION

Je soussigné nom et prénoms)agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société, dont le siège est à B.P..... inscrite au registre de commerce de, le, sous le numéro

Après avoir personnellement pris connaissance du contenu du dossier d'appel d'offres **N°2021/001-AON/COM/ACI** et apprécié sous ma responsabilité la nature des prestations, je remets toutes les pièces constituant le présent marché revêtues de ma signature.

Je me sou mets et m'engage envers Alliance Cote d'Ivoire, à effectuer l'ensemble des prestations, conformément aux conditions définies dans les pièces du marché pour la somme déterminée par moi-même.

La valeur totale des prestations s'élève à :

(En chiffre)

TOTAL H.T.

(Et en lettres)

.....
..... **Francs CFA**

TOUTE TAXE COMPRISE, GLOBALE ET FORFAITAIRE, NON REVISABLE.

Ce montant global et forfaitaire s'entend toutes sujétions incluses, et, comprend toutes les dépenses, sans exception, de l'entreprise, en vue de la réalisation des prestations prévues au marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses liées à l'exercice des prestations et à la coordination des achats faisant l'objet du présent appel d'offres.

Je m'engage :

- et me porte garant pour mon personnel et celui de mes partenaires, à garder confidentielles toutes les informations que j'obtiendrai dans le cadre de cette soumission,
- à conserver la confidentialité de l'ensemble des informations quel que soit l'issue de la soumission et quand bien même je ne serais pas retenu pour la conclusion d'un contrat.
- à satisfaire les besoins d'Alliance Cote d'Ivoire dans les délais définis par les parties à compter de la date de début du contrat ou du bon de commande et selon un planning détaillé.
- à effectuer les prestations à la demande et les livraisons sur les sites des partenaires de mise en œuvre d'Alliance Cote d'Ivoire.

Des pénalités journalières de retard seront appliquées, si le planning de réalisation des prestations n'est pas respecté. Le montant de cette pénalité sera égal à 0,2% du montant total du marché, par jour calendaire de retard. Elles seront déduites du montant de décompte définitif de l'entreprise et leur montant restera acquis à Alliance Cote d'Ivoire. Le montant des pénalités n'est pas plafonné.

Alliance Cote d'Ivoire se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert au nom de :

.....
Sous le numéro :
Banque :
À

La présente soumission est valable jusqu'à la signature du contrat encadrant ce présent appel d'offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat du siège de mon entreprise.

Dressé par l'Entreprise,
Fait à.....,

PLAN DU DOCUMENT

SECTION I : TERME DE REFERENCE	6
I- Contexte et Justification	7
II- Objectifs	7
III- Résultats attendus	8
a) Cibles de la campagne de communication	8
b) Media	9
III - Livrables.....	10
SECTION II :	12
Règlement Particulier de l'Appel d'offre	12
1. Objet de l'appel d'offre.....	13
2. Description fonctionnelle	13
2.1 Spécifications techniques.....	13
2.2 Calendrier d'exécution.....	13
3. Candidats admis à concourir	13
4. Enveloppe budgétaire	14
4.1 Prix de l'offre.....	14
4.2 Modification des quantités suite à l'adjudication.....	14
4.3 Condition de paiement	14
5. Avance ou acompte	14
6. Livraison et pénalités de retard.....	15
7. Obligation des parties	15
7.1 Obligations d'Alliance Cote d'Ivoire	15
7.2 Obligations de l'entreprise adjudicataire.....	15
8. Le dossier d'appel d'offres	15
8.1 Additif au dossier d'appel d'offres	15
9. Explication des documents.....	16
10. Offres.....	16
10.1 Délai de validité.....	16
11. Présentation des offres	16
11.1 Envoi des offres.....	16
11.2 Ouverture des offres	16
11.3 Forme des soumissions	17
12. Observations concernant l'établissement de la proposition	19

12.1 Offre financière	19
13. Vérification et analyse des offres	19
13.1 Analyse des offres techniques	20
13.2 Analyse des offres financières	20
13.3 Note globale	20
14. Assurance	20
15. Attribution du contrat	21
16. Résiliation	21
17. Cas de force majeure	21
18. Archives	21
19. Annulation de l'appel d'offre	21
ANNEXE 1 : Déclaration à remplir par le soumissionnaire (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE).....	23
ANNEXE 2 : Capacité financière	24
ANNEXE 3 :	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 4 : Références du soumissionnaire des 3 dernières années.....	25
ANNEXE 5 : Modèle de certificat de bonne exécution (ETABLIR SUR LE PAPIER ENTETE DE VOS CLIENTS)	26
ANNEXE 6: Tableau des critères.....	27
NB : La présentation générale du dossier de l'offre (Respect de l'ordre des documents) étant un élément très important, tout soumissionnaire dont le dossier d'offre ne respecte pas l'ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d'appel d'offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.	28

SECTION I : TERME DE REFERENCE

CAMPAGNE DE COMMUNICATION MULTIMEDIA

I- Contexte et Justification

Alliance Nationale pour la Santé et le Développement, en abrégé Alliance Côte d'Ivoire est une ONG nationale créée depuis 2005 qui œuvre dans le domaine de la santé communautaire et soutient les communautés dans la réponse au VIH, la Tuberculose et les autres pandémies mais également dans des domaines transversaux tels que les droits humains et le genre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention du Nouveau Modèle de Financement (NFM3) pour le VIH, TB, la Covid 19 et les Droits Humains, volet communautaire du Fonds Mondial de la lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme, des activités de communication ont été planifiées. Il s'agit de campagnes de sensibilisation en lien avec les trois thématiques suscitées.

Les données relatives à ces thématiques révèlent qu'un travail de communication doit être fait pour induire un changement des comportements. Il est donc opportun de réaliser une campagne de communication multimédia pour accroître l'exposition des populations en ciblant les médias à haut impact.

C'est dans ce cadre que le présent TDR a été élaboré en vue de recruter une agence de communication ou un réseau de média qui assurera la coordination de la campagne de communication multimédia pour toucher une audience plus large et plus variée au sein des communautés.

II- Objectifs

Objectif général

L'objectif principal de la mission est de recruter une agence de communication ou un réseau de média qui devra :

- organiser des campagnes de sensibilisation sur les thématiques de VIH, TB et Covid 19, en lien avec les Droits Humains, tout en assurant la visibilité des interventions d'Alliance Cote d'Ivoire ;
- assurer une bonne communication des évènements dans les mass médias, les supports digitaux et hors media en produisant et vulgarisant des outils de communication et des supports de visibilité ;
- accompagner Alliance Cote d'Ivoire dans l'organisation d'évènements tels que la journée mondiale de lutte contre le Sida, la conférence sur les droits humains, etc.....

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le prestataire retenu devra :

- faire une analyse critique de la stratégie communication d'Alliance Cote d'Ivoire et proposer des axes d'amélioration.
- Elaborer un plan d'action et proposer l'approche méthodologique, les supports ainsi que les canaux appropriés pour atteindre les populations cibles.

- De faire des études d'impact et la veille.
- Choisir les messages et supports pertinents et les tester sur un échantillon représentatif des cibles identifiées, en assurant leur cohérence avec la stratégie.
- Organiser des campagnes de communication en vue de mettre en œuvre les actions de communication proposées. Il s'agit d'assurer la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication, à travers les différents canaux (télévisions et radios, organes nationaux de presse, journaux, internet, réseaux sociaux, affichages) adaptés aux groupes cibles du programme. Ces supports pourront être conçus en langues locales. L'adjudicataire devra, à cet effet, acheter les espaces publicitaires et alimenter les réseaux sociaux.
- Apporter un appui dans l'organisation des événements d'Alliance Cote d'Ivoire.
- Utiliser des ambassadeurs de bonne volonté ou influenceurs dans la stratégie de communication.

III- Résultats attendus

Il s'agit de sensibiliser :

- ✓ au moins 75% des téléspectateurs chaque mois pour l'adoption des moyens de lutte contre le VIH, la Tuberculose, la Covid 19 et les Droits Humains ;
- ✓ au moins 75% auditeurs de radios exposés chaque jour pour l'adoption des moyens de lutte contre le VIH, la Tuberculose, la Covid 19 et les Droits Humains ;
- ✓ au moins 25 000 followers par mois des médias sociaux pour l'adoption des moyens de lutte contre le VIH, la Tuberculose, la Covid 19 et les Droits Humains ;

a) Cibles de la campagne de communication

- ✓ le grand public de façon générale ;
- ✓ les femmes enceintes vivant en milieux rural et urbain ;
- ✓ les patients VIH et TB en milieux rural et urbain ;
- ✓ les parents en charge des enfants de moins de cinq ans en milieux rural et urbain ;
- ✓ les adolescents et jeunes de moins de 25 ans et les hommes de 25 ans et plus en milieux rural et urbain ;
- ✓ les chefs de ménage en milieux rural et urbain ;
- ✓ les leaders communautaires et religieux en milieux rural et urbain ;
- ✓ les populations clés pour leur droit à la santé ;

b) Media

La campagne de communication multimédia ciblera différents supports comme suit :

- ✓ médias TV à travers les chaînes de télévision commerciales ;
- ✓ médias radios à travers les chaînes de radios commerciales, confessionnelles et de proximité
- ✓ médias sociaux via les sites web à caractère commercial.

La durée de la campagne est de 3 mois.

- ✓ Diffusion de spots TV sur chaînes de télévision commerciales

Bouquet	Chaîne	Intitulé du spot	Durée (s)	Jours de diffusion	Nbre de semaines	Horaires
RTI	RTI1 RTI 2	Spot	45	Lundi au dimanche	4	6h30-07h30
CANAL	NOVELAS TV LIFE TV NCI A+ IVOIRE					19h00-20h00

NB : 2 diffusion /jour pendant 3 mois

- ✓ Diffusion de spots audio sur chaînes de radios commerciales

Intitulé du spot	Durée (s)	Jours de diffusion	Nbre de semaines	Horaires
Spot	45	Lundi au dimanche	4	08h30-09h15 15h-16h

NB :1 fois /jour du lundi au dimanche pendant 3 mois

- ✚ Radio CI, Fréquence 2, Nostalgie, Trace FM
- ✚ Radio de proximité en lien avec les 10 localités de l'intérieur (Daloa , Aboisso , Abengourou , San Pedro , Yamoussoukro, Jacqueline, Bouna, bassam , bouaké ,korhogo , Man)
- ✚ Radio confessionnelles (Radio espoir, Al bayane, Fréquence Vie)

- ✓ Conception d'émission et diffusion sur sites web à caractère commercial

Site	Encart	Nbre de jours de diffusion
Educarriere.net	Background	5
Abidjan. net	Demi-page	5

III - Livrables

Au regard des objectifs de la campagne, il est attendu de l'adjudicataire, la fourniture des livrables suivants

- ✓ le plan d'action
- ✓ les supports de communication ;
- ✓ le rapport de mise en œuvre des campagnes de communication ;

IV- Profil des soumissionnaires

Le soumissionnaire devra être en règle sur le plan administratif, justifié au moins 3 ans d'existence et avoir une expérience avérée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des campagnes de communication classique et digitale. Il devra mettre à la disposition d'Alliance Cote d'Ivoire les ressources humaines et matérielles requises. Le soumissionnaire devra également avoir de références avérées dans le domaine de la stratégie de communication classique et digitale et des références dans le domaine de la santé communautaire ainsi que toutes autres aptitudes jugées pertinentes pour cette mission.

Le soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d'attestations de bonne fin d'exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation et le budget. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires.

V-Proposition technique et financière

Le présent marché concerne le lot 2 :

- ✓ Conception et diffusion de spot radio
- ✓ Conception et diffusion de spot télé
- ✓ Conception et diffusion sur site web à caractère commercial

L'offre technique sera composée des documents suivants :

- ✓ La présentation détaillée du soumissionnaire et ses références
- ✓ La note de compréhension des termes de référence

- ✓ Les exemples de bilan /rapport de campagne par domaine d'activité
- ✓ Les attestations de bonne exécution

c) **Offre financière**

L'offre financière doit être en hors taxes, hors TVA, en franc CFA et comporter les précisions ci-dessous : prix détaillé en F/CFA pour chaque rubrique, nombre de diffusion, montant total par ligne, le montant total proposé, durée de validité de l'offre, mode de paiement.

Question à traiter dans l'offre financière

- ✓ Coût de la campagne télévisée sur les chaînes commerciales proposées
Faire une offre de prix pour la campagne avec les chaînes de TV proposées
- ✓ Coût de la campagne radiophonique sur les chaînes commerciales proposées
Faire une offre de prix pour la campagne avec les chaînes de radios proposées
- ✓ Coût de la campagne digitale
Faire une offre de prix pour la campagne avec les sites web proposés

VI-Modalité de sélection

Les soumissionnaires seront évalués sur la base d'une note technique et d'une note financière. La note technique sera composée d'une analyse des critères techniques.

La note minimale pour la qualification est fixée à 60 points sur 100 et seules les offres financières relatives aux dossiers techniques ayant obtenu une note technique ≥ 60 points sur 100 seront prises en considération dans la suite de la sélection.

SECTION II :

Règlement Particulier de l'Appel d'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données. La commission d'évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.

Les documents produits par le soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L'acceptation et l'observation par le soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d'appel d'offres, sont des conditions essentielles pour l'admission de l'offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l'offre, aucune modification.

Toute documentation liée à ce projet devra être rédigée en français.

1. Objet de l'appel d'offre

Le présent appel d'offre a pour objet la signature d'un accord-cadre avec des agences de communication (conseils en publicité, régies publicitaires, etc.) ou réseau de professionnels de média pour l'exécution de campagnes/actions de sensibilisation sur divers supports média, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, dans le cadre de ses activités en Côte d'Ivoire.

2. Description fonctionnelle

2.1 Spécifications techniques

Le détail des lots et spécifications techniques figurent dans les termes de référence. Les conditions de propositions y sont inscrites .

2.2 Calendrier d'exécution

L'appel d'offres se déroulera comme suit :

ACTIVITES	DATE	HEURE
Lancement de l'appel d'offres	29 JUILLET 2021	7H00
Dépôt des offres (<i>se munir d'un cachet pour la décharge</i>)	18 AOUT 2021	au plus tard 17h00
Dépouillement des offres	19 AOUT 2021	10h00

3. Candidats admis à concourir

Le présent appel d'offres est ouvert aux agences de communication et réseau de professionnels de média établies en COTE D'IVOIRE, pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d'Ivoire s'applique au présent marché.

Chaque soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration du soumissionnaire (Annexe 1) que :

- ✚ Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n'est insolvable ou en cours de liquidation, n'est en règlement judiciaire, n'a conclu un arrangement avec ses créanciers, n'a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.

- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.
- ✚ Qu'il n'est au courant d'aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'Alliance Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
- ✚ Qu'il n'a pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n'a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l'appel d'offres.

4. Enveloppe budgétaire

4.1 Prix de l'offre

Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermés pendant **toute la durée d'exécution du marché** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

4.2 Modification des quantités suite à l'adjudication

Les prix obtenus restent valables 365 jours.

Les nombre de diffusions mentionnés dans le cadre de cet appel d'offres sont juste à titre indicatif.

En cas de modification de ces informations, et en accord avec les procédures de passation de marché d'Alliance Cote d'Ivoire le service passation de marché et logistique contactera le fournisseur à qui le marché a été attribué pour de nouvelles commandes tout en exigeant l'application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

Le service Passation de marché et Logistique se réserve le droit de diminuer les quantités par rapport à celles indiquées dans le cadre de cet appel d'offre et sans aucune modification des prix unitaires négociés.

Le fournisseur reconnaît que ces variations n'entraînent aucun préjudice pour Alliance Cote d'Ivoire.

4.3 Condition de paiement

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive accompagnée , des copies originales, des rapports de diffusion visés par le service compétent.

Les paiements seront effectués en franc CFA à 30 jours dès réception de la facture définitive. Les factures seront adressées à Alliance Cote d'Ivoire qui les visera.

5. Avance ou acompte

Une avance (ou acompte) pourra être accordé à l'entreprise adjudicatrice à la demande. Mais le paiement de cet acompte ne devra en aucun cas être la référence de départ quant au délai de livraison. Le montant de

cette avance varie entre 20% et 30 % du montant total adjugé (ou du marché). Alliance se réserve le droit d'apprécier.

6. Livraison et pénalités de retard

L'adjudicataire s'engage à effectuer les prestations demandées selon le délai de réalisation qui sera établi et diffusé par Alliance Cote d'Ivoire.

En cas de prestation non effectuée dans les délais convenus, le fournisseur s'expose à une sanction allant de la pénalité de retard de 0,2% par jour du montant du marché, à l'annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles, en paiement des dommages et intérêts. Les pénalités seront décomptées sur les sommes à valoir et peuvent, le cas échéant, donner lieu à ordre de reversement.

Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le fournisseur de l'exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de faire effectuer la prestation par un autre fournisseur en cas de retard de livraison. Le montant de la commande viendra en déduction du bon de commande du titulaire qui supportera les surcouts éventuels engendrés par cette nouvelle commande.

7. Obligation des parties

7.1 Obligations d'Alliance Cote d'Ivoire

Alliance Cote d'Ivoire sera chargée dans le cadre du présent marché des prestations suivantes :

- ✚ Contrôler les prestations effectuées.
- ✚ Régler les factures.

7.2 Obligations de l'entreprise adjudicataire

L'entreprise adjudicataire est chargée de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

- ✚ La confidentialité de l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission.
- ✚ Le respect des termes de référence
- ✚ La réalisation des prestations dans les délais définis par les parties selon le planning.
- ✚ Exécuter ses obligations avec tout le soin et la diligence nécessaire et à respecter les règles et méthodes applicables en la matière.
- ✚ Informer le Client sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant la réalisation de la prestation.

8. Le dossier d'appel d'offres

Les travaux faisant l'objet du présent appel d'offres seront exécutés conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :

- 1. Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)**
- 2. Les termes de référence (TDR)**

8.1 Additif au dossier d'appel d'offres

Alliance Cote d'Ivoire se réserve la possibilité de compléter les documents d'appel d'offres, par des additifs qu'il transmettra à tous les Soumissionnaires, **au plus tard cinq (5) jours** avant la date de remise des offres. Ces additifs feront partie des documents contractuels.

A ce titre, un exemplaire de chaque additif, dûment revêtu de la signature du Soumissionnaire, sera relié avec l'offre originale présentée.

9. Explication des documents

Les Soumissionnaires éventuels sont responsables de la vérification et de l'identification des documents contractuels reçus.

Si le Soumissionnaire constate des erreurs ou des omissions dans tout document contractuel, il devra immédiatement faire parvenir sa requête au responsable logistique achat, une demande écrite (courrier ou courriel) de correction des dites erreurs ou omissions, avant de présenter sa Soumission.

L'auteur d'une telle demande écrite sera seul responsable de la réception, en temps utile, de ladite demande par le Maître d'œuvre.

Toutes les demandes devront être reçues **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Les réponses à ces demandes ne seront fournies que sous forme d'additifs aux documents contractuels, et Alliance Cote d'Ivoire ne saurait être responsable de toutes autres explications émanant de leurs employés ou agents.

10. Offres

L'offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c'est à dire à l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'Appel d'Offres.

10.1 Délai de validité

Les offres demeureront valables pour 180 jours.

Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée.

Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, Alliance Cote D'Ivoire peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit (courrier ou courriel). Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

11. Présentation des offres

11.1 Envoi des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **18 AOUT 2021 à 17H00mn** délai de rigueur.

Alliance Cote d'Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou
Tél. 22 52 85 70

Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission. **Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée.** Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, sont retournées, avec accusé de réception, aux soumissionnaires concernés.

11.2 Ouverture des offres

L'ouverture des offres en séance publique est prévue le **jeudi 19 aout 2021 à 10 heures** Temps universel, au sein des locaux d'Alliance Cote d'Ivoire, Cocody 2 Plateaux -7 ème tranche quartier Zinsou.

Cette date peut être reportée par Alliance Cote d'Ivoire, si nécessaire.

L'ouverture se fera par la commission d'ouverture mise en place par Alliance Côte d'Ivoire conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l'évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera d'abord la date et l'heure de la réception du pli. Toute enveloppe reçue après la date et heure limites de remise des offres sera écartée immédiatement comme non conforme aux conditions de l'appel d'offres.

Le président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l'enveloppe de l'offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci.

A la fin de l'ouverture des offres, Alliance Côte d'Ivoire établira la liste des candidats qualifiés à l'Evaluation Technique et financière ultérieure.

11.3 Forme des soumissions

11.3.1 Rédaction des pièces

Les offres, pour être valables, devront entièrement être complétées à l'encre (et non au crayon) et notamment pour les pièces ci-après :

- La soumission
- La déclaration du soumissionnaire
- les documents, quantitatifs et estimatifs

11.3.2 Constitution du dossier

IMPORTANT : Les documents composant l'offre devront comprendre obligatoirement une offre technique (sans mention des montants) et une offre financière. Les deux offres devront être fournies en trois (3) exemplaires de chaque.

L'offre financière

L'offre financière comprendra :

- La soumission Cf. page 2 et 3 du dossier d'appel d'offre.
- Le devis quantitatif estimatif selon les dispositions contenues dans les termes de références

L'offre technique

L'offre technique sera composée **respectivement** des pièces ci-après :

Dossier administratif

(Certains documents sont obligatoires et entraînent systématiquement le rejet des propositions si les documents ne sont pas fournis)

- Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d'activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d'appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire). Le document devra faire 3 pages maximum.
- Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) ou tout autre document similaire **Eliminatoire**
- Déclaration du soumissionnaire (annexe 1)
- L'attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée)
- L'attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée)

- Le RIB **Eliminatoire**
- Agrément du CSP pour l'exercice de la profession d'agence de communication en cours de validité si applicable **Eliminatoire**
- Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) : Un exemplaire Dossier d'appel d'offres sera joint à l'offre du soumissionnaire attestant, qu'il est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions qui régissent cet appel d'offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le soumissionnaire signataire de l'acte d'engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.
- Une lettre du conseil d'administration qui l'autorise à postuler pour les organisations non gouvernementales et réseau de professionnels de média.

Pour être titulaire du marché, l'attributaire devra présenter des attestations en cours de validité confirmant ses situations fiscale et sociale régulières à la date de notification de l'attribution.

La non-production des pièces fiscale et sociale, dans un délai de cinq jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution.

- Dossier financier (si applicable)

- Attestation de non-faillite de l'année datant de moins de 03 mois au moment du dépôt des offres.
- Capacité financière (annexe 2) : L'objectif de ce critère est de s'assurer de manière générale que le soumissionnaire a les moyens financiers suffisants pour mener à bien le marché. On se basera sur la progression du chiffre d'affaires (CAM) du soumissionnaire sur les trois dernières années. Le soumissionnaire devra transmettre l'extrait de ses états financiers des 3 dernières années déclarés aux impôts et / ou certifiés par les commissaires au compte qui présente son chiffre d'affaires. **A défaut de la transmission des états financiers, le soumissionnaire n'aura pas de point requis.**

Dossier technique

- Description globale de la prestation : le soumissionnaire devra faire une analyse critique de la stratégie ainsi que les choix de supports de communication d'Alliance Cote d'Ivoire et une justification des choix de supports de communication proposée. Il devra présenter le plan d'action par type de média.
- Expérience générale et spécifique :

Le soumissionnaire devra prouver d'une expérience générale d'au moins trois (3) années et d'une expérience spécifique dans le domaine de la santé communautaire. Pour l'expérience spécifique, le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours de chacune des trois (03) dernières années citées (2018-2019-2020) au moins un (01) marché par année de nature similaire à l'objet du lot.

Les preuves à fournir sont des exemples de campagnes d'envergure nationale ou régionale exécutées ou en cours d'exécution (les contrats cités devront être achevés à 60 % au moins) par domaine d'activité. Le soumissionnaire devra transmettre pour chaque campagne une preuve d'exécution de la campagne une attestation de bonne exécution ou un bon de commande/contrat. Annexe 3

NB : Tous ces documents devront être reliés (broché ou spirale) et présentés en 3 exemplaires. Nous vous invitons au strict respect de l'ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus.

En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d'ouverture, selon l'appréciation du comité.

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous documents fournis.

11.3.3 Présentation des offres

Les offres devront être présentées de la façon suivante :

- Une enveloppe des offres techniques dans laquelle le candidat placera l'original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées, portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE + NOM DE L'ENTREPRISE + APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2021/001-AON/COM/ACI** »
- Une enveloppe des offres financières portant la mention « **OFFRE FINANCIERE + NOM DE L'ENTREPRISE + APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2021/001-AON/COM/ACI** ». Les offres financières devront être transmises aussi sous format numérique sur une clé USB.

Les offres techniques et financières devront être rangées dans une grande enveloppe. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance. **L'enveloppe extérieure doit être anonyme, le nom de l'entreprise du soumissionnaire ne doit pas être porté sur l'enveloppe.**

Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle à l'appel à concurrence auquel l'offre se rapporte, ainsi que la mention « **CAMPAGNE ET ACTIONS DE SENSIBILISATION SUR DIFFERENTS MEDIAS—APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2021/001-AON/COM/ACI – A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ». Toutefois, si un soumissionnaire inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n'entraînera pas le rejet de son offre. Ledit soumissionnaire sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir. Mais si le soumissionnaire inscrit le nom de son entreprise sur la grande enveloppe, son offre sera rejetée.

12. Observations concernant l'établissement de la proposition

12.1 Offre financière

Le soumissionnaire indiquera, en toutes lettres et en chiffres, dans son offre le montant total tel qu'il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui en chiffres, le montant minimum fera foi. Ce montant sera exprimé hors TVA.

Le présent appel d'offre est soumis aux droits, taxes et impôts exigibles en Côte d'Ivoire. Toutefois la partie fiscale de l'opération en ce qui concerne la TVA, est prise en charge par l'Etat de Côte d'Ivoire en application de la Décision N° 284/MEF/CT.11 du 26 Novembre 2007 autorisant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'exemption du paiement des droits et taxes d'entrée pour les interventions en Côte d'Ivoire du Fonds Mondial de la lutte contre le Sida et du Plan du Président des Etats Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR).

NOTE IMPORTANTE

Les documents, quantitatifs et estimatifs, dûment remplis, devront être tapés dans le cadre original (ou sur une photocopie) ou sous tout autre document conforme au quantitatif qui a été remis aux Entreprises dans le dossier d'appel d'offres. Toutes modifications sur les postes ou sur les quantités devront être portées dans un document annexe qui sera joint à ces documents.

13. Vérification et analyse des offres

Sur demande du rapporteur, avec l'accord d'Alliance Cote d'Ivoire, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l'offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des offres. L'évaluation technique est menée en premier, suivie de l'évaluation financière.

13.1 Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par Alliance Cote d'Ivoire procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans l'annexe 5. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt).

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

13.2 Analyse des offres financières

Erreurs comptables, omissions

Pour l'analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

- a) Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
- b) Le soumissionnaire n'a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d'évaluation rétablira d'office le chiffre initial.

Omissions

Le fait d'omettre un poste n'est pas éliminatoire. Mais pour la comparaison des offres, l'analyse de l'offre sera faite en attribuant d'office à chacun des postes chiffrés, le prix le plus élevé pour le poste correspondant dans les propositions des autres soumissionnaires. Si après réajustement l'offre du soumissionnaire concerné s'avère par la suite classée la moins disante il sera retenu comme possible attributaire du marché.

Une note de 100 points est attribuée à l'entreprise la moins disante. Si X_m représente le montant de cette offre les autres notes sont obtenues par la formule suivante :

$$N_{fi} = (X_m/X_i) \times 100$$

N_{fi} étant la note financière de l'entreprise i et X_i le montant de l'offre de cette entreprise après correction.

13.3 Note globale

Soit N_g la note globale ; elle sera obtenue de la façon suivante :

$$N_g = (60 \times N_t + 40 \times N_f) / 100$$

N_t étant la note technique et N_f la note financière.

Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.

14. Assurance

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d'assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu'il est susceptible de créer pendant l'exécution du marché et sur les équipements d'Alliance Cote d'Ivoire.

15. Attribution du contrat

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel d'Alliance Cote d'Ivoire. Les informations relatives au nom de l'adjudicataire, le lot attribué ainsi que le montant du marché seront mentionnés. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier à Alliance Cote d'Ivoire doit tenir à la disposition des soumissionnaires le rapport Alliance Cote d'Ivoire devra répondre à leur requête dans un délai de cinq (5) jours.

L'Entreprise retenue sera convoquée par le Maître d'œuvre pour signer le marché.

L'Entreprise retenue pourra commencer à exécuter les campagnes selon le planning défini par Alliance Cote d'Ivoire à compter de la date d'attribution du marché.

16. Résiliation

Le marché passé en vertu du présent appel d'offres peut être résilié de plein droit dans les cas suivants :

- Défaut du matériel fourni.
- Non-respect de la garantie.
- Incapacité civile de l'entrepreneur.
- Décès de l'entrepreneur.
- Liquidation ou redressement judiciaire.
- Manquement grave ou non-respect des termes du cahier de charges.

Dans le cas d'une faute ou d'un manquement de l'entreprise, le marché ne peut être résilié que si le titulaire a préalablement fait l'objet d'une mise en demeure restée infructueuse.

La résiliation peut aussi être prononcée par la juridiction compétente, saisie à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois.

17. Cas de force majeure

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d'accomplissement des obligations contractuelles, d'une durée égale à celle au cours de laquelle l'exécution de l'obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l'autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s'opposant à l'exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

Il est convenu que les défaillances du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.

18. Archives

Tous les documents transmis dans le cadre de l'appel d'offres demeurent la propriété d'Alliance Cote d'Ivoire qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quelque soit l'issue du processus.

19. Annulation de l'appel d'offre

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d'Offres pourrait être lancé.

Signature et cachet du Soumissionnaire

Précédés de la mention "lu et approuvé"

ANNEXE 1 : Déclaration à remplir par le soumissionnaire (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE)

- Dénomination de la société ou raison sociale :
- Adresse du siège social :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :
- Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce et du crédit mobilier ou des Chambres consulaires
- Numéro du compte contribuable :
- Pays où seront exécutées les fournitures faisant l'objet du Marché :
- Nom, prénom, nationalité ; date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché
- Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'Entreprise au greffe du tribunal de commerce ?
- La société est-elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire ? Dans l'affirmative : date du jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou du règlement judiciaire dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité ? (Indiquer le nom et l'adresse du liquidateur ou de l'Administrateur au règlement judiciaire) :
- Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite,
- L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet d'une des condamnations, déchéances et sanctions pour infraction sur le prix ou à la législation fiscale ? Si oui, lequel et à quelle date ?
- La société a-t-elle un lien avec un des administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'Alliance Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection ?
- J'atteste que je n'ai pas offert et n'offrirai pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.
- J'atteste que ni la société ni une société avec laquelle elle sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international
- J'atteste que la société s'est acquittée de toutes les cotisations prévues par la réglementation en vigueur auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et des services des Impôts, ce pour ses établissements,
- Nom, prénom, qualité du signataire de la déclaration :
- Je certifie, sous peine d'exécution des marchés de l'Etat ivoirien, au cas où le marché m'aurait été confié de mise en régie ou de résiliation sans mise en demeure préalable à mes frais que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Signature et cachet du Soumissionnaire
précédés de la mention "lu et approuvé"

ANNEXE 2 : Capacité financière

Année	Montant
2018	
	0
2019	
	0
2020	
Cumul	
Moyenne	0

La Commission se réserve le droit de vérifier les états financiers du soumissionnaire.

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

ANNEXE 3 : Références du soumissionnaire des 3 dernières années

Année	Objet de la campagne	Zone de couverture (villes)	Médias utilisés	Cible	Période (début – fin)	Budget	Client	Contact (Nom - Fonction - Numéro de téléphone - Adresse e-mail professionnelle)

Inscrire uniquement les bilans de campagnes qui seront accompagnées d’attestations de bonne exécution classées dans le même ordre que votre tableau de références.

La Commission se réserve le droit de vérifier les références du soumissionnaire.

A ETABLIR SUR LE PAPIER EN TETE DE VOTRE ENTREPRISE

ANNEXE 4 : Modèle de certificat de bonne exécution (ETABLIR SUR LE PAPIER ENTETE DE VOS CLIENTS)

Je soussigné (Nom, prénoms, fonction, adresse, téléphone)certifie que
l'entreprise.....représenté par..... a
mené à bien, dans les délais prévus, la prestation de (décrire la prestation) à (nom de la structure)
.....
Le montant total des prestations réalisées en (l'année du contrat) s'élève à la somme de
.....francs CFA TTC.

Ces prestations ont été exécutées suivant les règles de l'art, et ont fait l'objet d'une réception par
..... (le nom, prénoms, fonction, téléphone du correspondant de
l'entreprise délivrant le certificat qui a validé le mobilier livré).

En foi de quoi, je lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle

Signature et cachet

ANNEXE 5 : Tableau des critères

ENTREPRISE :

	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	Note
1	CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES	Pas noté
1	Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone, télécopie et situation géographique	L'absence des documents éliminatoires occasionne le rejet des propositions
2	Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) ou autre document équivalent éliminatoire	
3	Déclaration du soumissionnaire (annexe 1)	
4	Copie légalisée de l'attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres)	
5	Copie légalisée de l'attestation de régularité sociale CNPS (valable au moment du dépôt des offres)	
6	Le RIB éliminatoire	
7	Le dossier d'appel d'offres (DAO) et annexes paraphés et signés	
8	L'autorisation du conseil supérieur de la publicité en cours de validité ou tout autre document équivalent éliminatoire	
2	CLAUSES DE CONFORMITE FINANCIERE	40
9	Attestation de non-faillite	
10	Capacité financière Si progression CA en % > 50 % : 40 points Si progression CA en % est comprise entre 50 et 26 % : 30 points Si progression CA en % compris entre 5 et 25 % : 20 points Si progression CA en % < 5 % : 10 points 0 point si l'information n'est pas fournie ou les états financiers non transmis ou non certifiés	40
3	CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE	60
11	Description globale de la prestation	30
12	Expérience générale Si nombre de référence conforme > ou = 3 : quinze (15) points Si nombre de référence conforme = 2 : dix (10) points Si nombre de référence conforme = 1 : cinq (5) points Expérience spécifique : Références du soumissionnaire à partir des 3 dernières années 2017 2018 2019 Si nombre de référence conforme > ou = 3 : quinze (15) points Si nombre de référence conforme = 2 : dix (10) points Si nombre de référence conforme = 1 : cinq (5) points 0 point si l'information n'est pas fournie	30
	TOTAL GENERAL	100

NB : La présentation générale du dossier de l'offre (Respect de l'ordre des documents) étant un élément très important, tout soumissionnaire dont le dossier d'offre ne respecte pas l'ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d'appel d'offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.

Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.